



CODE DE L'ESPRIT DU SPORT POUR LES ENTRAÎNEURS



En tant qu'entraîneur, je m'engage à :

- ☉ Accepter les règlements et directives dictés par l'Association Régionale du Lac Saint-Louis et par la Fédération de Soccer du Québec pour une ligue récréative, et à respecter leur application par le comité organisateur et les arbitres ;
- ☉ Reconnaître que l'ASMV-IDS est une ligue récréative, et, par conséquent, renoncer à toute attitude hautement compétitive jugée inadéquate dans ce contexte ;
- ☉ Me présenter à chaque match, ou faire tout le nécessaire pour me faire remplacer ;
- ☉ Faire tout mon possible pour que chaque joueur ait le goût de revenir aux prochains matchs et la saison suivante ;
- ☉ Sensibiliser mes joueurs à l'esprit sportif ; encourager et récompenser cette attitude;
- ☉ Dédramatiser la défaite auprès des joueurs et leur présenter la victoire comme un des plaisirs du jeu et non comme son seul objectif;
- ☉ Ne pas oublier que les joueurs moins talentueux méritent de jouer tout aussi longtemps que les meilleurs joueurs ;
- ☉ Élaborer des stratégies qui offrent un temps égal de jeu à tous les joueurs et qui prévoit leur rotation aux différentes positions ;
- ☉ Respecter les décisions des arbitres, appuyer ces derniers en tout temps et exiger un comportement similaire de mes joueurs ; je ne dérangerai en aucun cas et d'aucune façon les arbitres dans l'exercice de leurs fonctions et je ne leur adresserai aucun commentaire déplacé ;
- ☉ Respecter les entraîneurs, les joueurs adverses et leurs supporters, et exiger un comportement similaire de mes joueurs ;
- ☉ Respecter les responsables de divisions dans l'exercice de leurs fonctions ;
- ☉ Connaître et enseigner les règles du soccer ;
- ☉ Améliorer des habiletés techniques des joueurs ;
- ☉ Prodiguer des entraînements intéressants, amusants et appropriés ;
- ☉ Être présent sur le terrain, dans la mesure du possible, 20 minutes avant l'heure du match indiquée sur l'horaire de la saison ;
- ☉ Utiliser uniquement des joueurs admissibles ;
- ☉ Donner l'exemple par mon attitude, mon comportement et mon langage ;
- ☉ Ne jamais me présenter sur le terrain après avoir consommé des boissons alcoolisées ou d'autres drogues légales ou illégales ;
- ☉ Choisir adéquatement mes instructions et les prodiguer posément et modérément aux joueurs sur le terrain en évitant de crier à tue-tête ;
- ☉ Toujours se rappeler que l'objet du sport amateur n'est pas de faire mal à l'adversaire ou de tenter de le blesser par des méthodes permises ou défendues ;
- ☉ Ne jamais ridiculiser les joueurs qui ont commis une erreur ou qui ont mal joué. Je me rappellerai que les enfants jouent pour s'amuser, et qu'il faut les encourager à avoir confiance en eux-mêmes ;
- ☉ Respecter en totalité l'intégrité physique et mentale des jeunes qui m'accordent toute leur confiance. La violence (physique et psychologique) et tout autre abus, quelle qu'en soit la forme, ne sont pas seulement des infractions qui seront sévèrement sanctionnées mais surtout des gestes graves qui peuvent marquer l'enfant pour la vie ;
- ☉ Je m'engage à rapporter au comité organisateur tout incident s'étant déroulé sur les terrains.

En acceptant d'être entraîneur dans la ligue de soccer ASMV-IDS, je déclare avoir lu attentivement tous les points du code d'éthique et responsabilités de l'entraîneur, avoir bien compris l'impact de mes actions sur l'intégrité physique et mentale des jeunes qui m'accordent leur confiance, et je m'engage à respecter tous ces points sans exception dans l'exercice de mes fonctions et à offrir mon entière collaboration aux membres du comité organisateur de l'ASMV division Île-des-Sœurs.

